

# MODÈLE DE DÉLIBÉRATION

Objet : Adhésion à l'Agence technique départementale  
au service des collectivités territoriales du Nord  
Cotisation annuelle

Madame/ Monsieur le Maire expose à ses collègues les difficultés auxquelles la commune est parfois confrontée pour apporter une solution rapide et adaptée à un problème particulier, que celui-ci soit d'ordre technique, juridique, financier, social ou culturel, ou tout simplement pour répondre à une question précise soulevée dans le cadre de la gestion communale.

Il peut également en être ainsi dans la recherche de documentation ou de jurisprudence, la commune ne disposant pas d'agents spécialisés en tous domaines.

Le recours à un cabinet d'avocats ou à un organisme de conseil privé étant exclu, en raison notamment d'un coût beaucoup trop élevé pour la commune, Madame/Monsieur le Maire souhaiterait que celle-ci devienne membre de l'Agence technique départementale au service des collectivités territoriales du Nord, organisme officiel sans but lucratif et commercial, créé par la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, qui, comme son nom l'indique, est spécialisée dans ce type de services et prestations. Cet organisme est, en outre, un groupement exclusif de collectivités territoriales et d'établissements publics. A ce jour, 549 communes du département du Nord adhèrent à l'Agence, dont 182 à titre individuel et 367 par l'intermédiaire de 29 groupements de communes.

L'adhésion à cet organisme se fait sur la base de 0,205 € par habitant, ce qui représenterait pour la commune, en fonction de sa population totale, une dépense annuelle de ..... €.

Compte-tenu des avantages que la commune pourrait en tirer, Madame/ Monsieur le Maire propose à ses collègues l'adhésion de la commune à cet organisme.

Le Conseil municipal,  
Où le rapport de Madame/ Monsieur le Maire,  
Après avoir délibéré,  
Adopte ces propositions.

Dit que la commune adhèrera à l'Agence technique départementale au service des collectivités territoriales du Nord à compter du ....., les crédits nécessaires au paiement de la cotisation d'adhésion étant prévus à l'article 6281 du budget de la commune.

Fait et délibéré les  
jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme  
Le Maire